

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

L'EMPLOI DANS LA CONSTRUCTION : une approche par branches

De profonds bouleversements internes sont apparus depuis une vingtaine d'années dans la construction. Très sensible aux fluctuations économiques, ce secteur a vu ses effectifs se réduire de manière importante depuis quinze ans et ne représente plus que 8 % de l'emploi salarié à la fin de l'année 1996. Le gros oeuvre et les travaux publics, directement dépendants de la demande publique et privée, sont les plus touchés. Le second oeuvre connaît une moindre dégradation en raison de la reprise des travaux d'entretien et de réhabilitation. La hausse des qualifications et le développement des formes particulières d'emploi sont aussi sensibles que dans les autres grands secteurs. La construction demeure un monde ouvrier où les jeunes sont peu représentés, et dont les salariés sont moins diplômés que ceux des autres secteurs.

Une baisse prolongée des effectifs dans la construction

Des trois principaux secteurs d'activité, la construction est celui qui a connu, de 1981 à 1996, les pertes d'effectifs salariés les plus importantes : - 26,7 % (soit 411 000 postes supprimés sur 1 541 000) contre - 24,6 % pour l'industrie (soit 1 242 000 emplois). Sa part dans l'emploi total a donc fortement diminué (tableau 1).

De 1981 à 1985, la construction voit ainsi ses effectifs se réduire de plus de 17%, passant de 1 541 000 à 1 270 000. Une légère reprise apparaît dans les années 1986-1990, notamment dans le secteur de l'entretien-réhabilitation. La construction crée alors 73 000 emplois en cinq ans. Une nouvelle récession intervient jusqu'à la fin 1994 où de nouveaux plans de relance viennent stabiliser l'effectif.

Ainsi, la construction ne représente plus, à la fin de l'année 1996, que 8 % de l'emploi salarié avec 1 130 000 emplois, contre près de 12 % en 1981. Un déficit impor-



Tableau 1
Évolution des effectifs salariés de 1981 à 1996

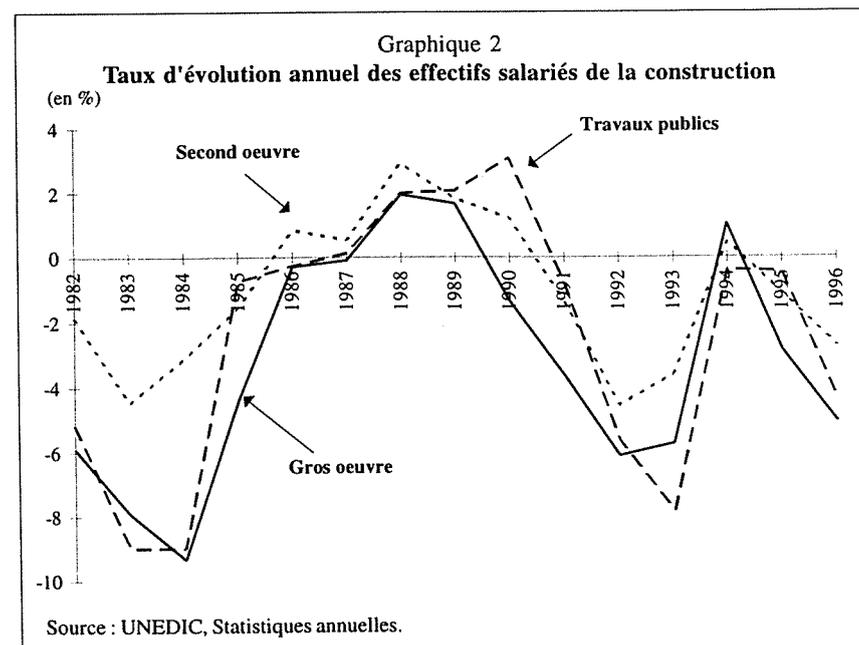
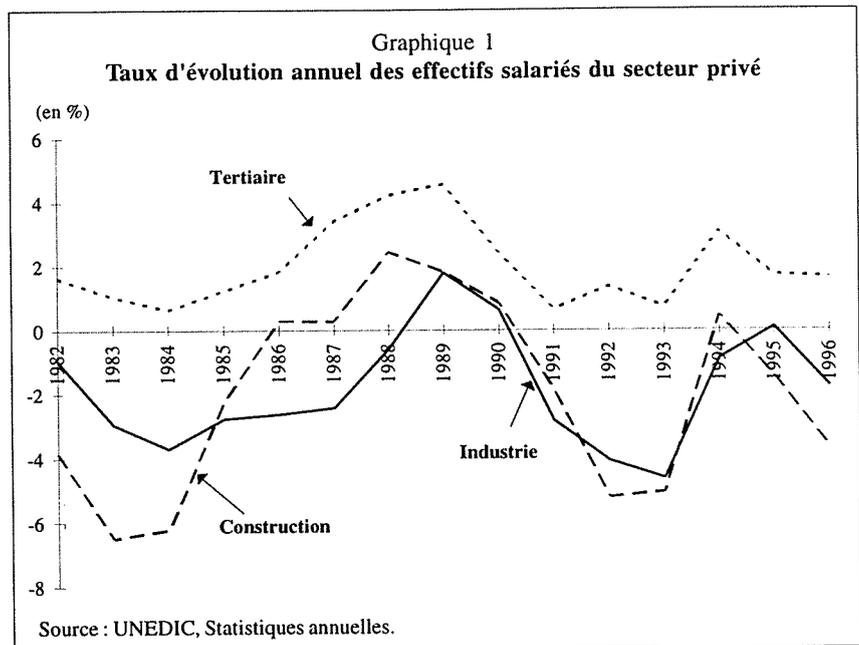
	Effectifs salariés au 31 décembre de l'année (en milliers)				Part de l'emploi salarié du secteur privé (en %)				Évolution quinquennale (en %)		
	1981	1985	1990	1996	1981	1985	1990	1996	85/81	90/85	96/90
Industrie	5 041	4 537	4 388	3 799	38,2	35,7	31,7	27,6	-10,0	-3,3	-13,4
Construction	1 541	1 270	1 343	1 130	11,7	10,0	9,7	8,2	-17,6	5,7	-15,8
<i>dont</i> : Gros oeuvre	489	367	373	296	3,7	2,9	2,7	2,2	-24,9	1,6	-20,5
Second oeuvre	723	646	695	609	5,5	5,1	5,0	4,4	-10,7	7,6	-12,4
Travaux publics	330	257	275	225	2,5	2,0	2,0	1,6	-22,1	7,0	-18,1
Tertiaire	6 572	6 874	8 074	8 835	49,8	54,1	58,4	64,1	4,6	17,5	9,4
Emploi salarié du secteur privé*	13 197	12 701	13 821	13 777	100,0	100,0	100,0	100,0	-3,8	8,8	-0,3

(*) : Une petite partie des salariés de l'agriculture se trouvent comptabilisés ici, pour un effectif total ne dépassant jamais 18 000 salariés. Les effectifs salariés pour lesquels les activités sont inconnues entrent également dans ce total.

Source : UNEDIC, Statistiques annuelles.

tant a encore été enregistré tout au long de l'année 1997, mais l'équilibre semble atteint au premier trimestre 1998.

L'évolution de l'emploi dans les trois grands secteurs d'activité (industrie, construction, tertiaire) épouse l'évolution économique d'ensemble, mais avec plus ou moins d'amplitude et un décalage temporel variable (graphique 1). Tendanciellement créateur d'emplois, le tertiaire voit la croissance annuelle de ses effectifs se maintenir dans une fourchette comprise entre + 0,5 % et + 4,5 %. Cette fourchette est plus large dans l'industrie, et va de - 4,5 % à + 2 %. Elle l'est davantage encore dans la construction, où l'évolution de l'emploi a varié sur longue période entre - 6,5 % et + 2,5 %. En outre, les effectifs salariés de la construction réagissent plus tôt que ceux de l'industrie aux renversements conjoncturels. Une moindre dégradation est par exemple visible dès 1984, et se prolonge jusqu'en 1988, alors que dans l'industrie, l'amélioration ne se manifeste qu'à partir de 1985 mais se poursuit jusqu'en 1989. Sans doute faut-il y voir un différentiel d'homogénéité : la construction est centrée sur une même activité, et réagit donc de façon plus vive aux inflexions conjoncturelles alors que dans l'industrie, ces inflexions se trouvent «lissées» du fait



de la diversité des secteurs impliqués, plus ou moins proches de la consommation finale ou de l'investissement.

Les à-coups conjoncturels affectent moins le second oeuvre

Les changements survenus dans le secteur de la construction n'affectent pas de manière identique chacune de ses trois composantes (encadré 1). Le repli de l'activité touche principalement le gros oeuvre et les travaux publics. Les

travaux d'entretien des bâtiments ou de réhabilitation prennent au contraire de l'importance (encadré 2). C'est pourquoi le profil d'évolution du second oeuvre apparaît moins heurté que ceux des autres sous-secteurs. En outre, le second oeuvre réagit plus tôt aux renversements conjoncturels (graphique 2).

Le second oeuvre, qui compte à lui seul près de la moitié des personnes employées dans la construction, a au total enregistré 100 000 suppressions nettes d'emplois en quinze ans, soit une diminution de

15 % de ses effectifs. 100 000 suppressions d'emplois ont également été enregistrées dans les travaux publics, mais cela correspond à une réduction du tiers de leurs effectifs. C'est le secteur du gros oeuvre qui est le plus touché : 200 000 suppressions sont venues réduire son volume d'emplois de 40 %.

Une part importante d'entreprises de petite taille

Les effectifs salariés de la construction sont concentrés dans les en-

Encadré 1

APPROCHE SELON LA LOGIQUE DES BRANCHES CONVENTIONNELLES

Les enquêtes statistiques traditionnelles se réfèrent à des nomenclatures très détaillées de secteurs. Jusqu'en 1993, on se référait à la Nomenclature d'Activités et de Produits (NAP). Depuis lors, celle en vigueur est la Nomenclature d'Activités Française (NAF). Elle est composée au niveau le plus fin de 700 activités économiques correspondant chacune à un code APE de quatre caractères. Des niveaux agrégés existent (4, 16, 36 et 85 postes).

Les conventions collectives, déterminantes pour la politique de gestion de la main-d'oeuvre, se négocient par branche conventionnelle. Il s'avère donc nécessaire de compléter l'approche sectorielle par une approche de branche en reconstituant chacune des trois branches de la construction : le gros oeuvre, le second oeuvre et les travaux publics. Pour les besoins de séries sur longue période, il faut les reconstituer également en NAP pour les années antérieures à 1993.

Reconstitution en NAF

Gros oeuvre

- 45.2A Construction de maisons individuelles
- 45.2B Construction de bâtiments divers
- 45.2T Levage, montage
- 45.2V Travaux de maçonnerie générale

Second oeuvre

- 45.2J Réalisation de couvertures par éléments
- 45.2K Travaux d'étanchéification
- 45.2L Travaux de charpente
- 45.3A Travaux d'installation électrique
- 45.3C Travaux d'isolation
- 45.3E Installation d'eau et de gaz
- 45.3F Installation d'équipements thermiques et de climatisation
- 45.4A Plâtrerie
- 45.4C Menuiserie bois et matières plastiques
- 45.4D Menuiserie métallique
- 45.4F Revêtement des sols et des murs
- 45.4H Miroiterie de bâtiment; vitrerie
- 45.4J Peinture
- 45.4L Agencement de lieux de vente
- 45.4M Travaux de finition

Travaux publics

- 45.1A Terrassements divers, démolition
- 45.1B Terrassements en grande masse
- 45.1D Forages et sondages
- 45.2C Construction d'ouvrages d'art
- 45.2D Travaux souterrains
- 45.2E Réalisation de réseaux
- 45.2F Construction de lignes électriques et de télécommunications
- 45.2N Construction de voies ferrées
- 45.2P Construction de chaussées et sols sportifs
- 45.2R Travaux maritimes et fluviaux
- 45.2U Autres travaux spécialisés de construction
- 45.3H Autres travaux d'installation
- 45.5Z Location avec opérateur de matériel de construction

Reconstitution en NAP

Gros oeuvre

- 5531 Installation industrielle, montage-levage
- 5550 Construction industrialisée
- 5560 Maçonnerie et travaux courants de béton armé

Second oeuvre

- 5540 Installation électrique
- 5570 Génie climatique
- 5571 Menuiserie, serrurerie
- 5572 Couverture, plomberie, installations sanitaires
- 5573 Aménagements, finitions

Travaux publics

- 5510 Travaux d'aménagement des terres et des eaux, voirie, parcs et jardins
- 5511 Construction de lignes de transport d'électricité
- 5512 Travaux d'infrastructure générale
- 5513 Construction de chaussées
- 5520 Entreprises de forages, sondages, fondations spéciales
- 5530 Construction d'ossatures autres que métalliques

treprises de petite taille. Près de 80 % des salariés travaillent dans des structures de moins de 50 salariés. La distribution des effectifs dans les travaux publics fait la part plus belle aux grandes entreprises : en 1997, 48 % du personnel est employé dans des entreprises de moins de 50 salariés et 40 % dans celles dont l'effectif est supérieur à 100 salariés.

Dans les travaux publics, cette distribution a fluctué au cours du temps. En 1982, les grandes entreprises employaient une grande majorité des effectifs de la construction : 61 % d'entre eux travaillaient dans des entreprises de plus de 100 salariés. Aujourd'hui, les salariés se trouvent davantage dans les petites entreprises. Cette diminution apparente du poids des grandes entreprises résulte de plusieurs phénomènes combinés : sous-traitance, recours accru à l'intérim, éclatement par spécialisation, etc.

Trois salariés de la construction sur quatre sont des ouvriers

La construction se caractérise par l'importance de ses effectifs ouvriers : ceux-ci occupent 74 % des emplois contre 34 % dans le reste du secteur privé en mars 1997. Ce secteur ne compte par ailleurs que 7 % d'employés, 14 % de professions intermédiaires et 5 % de cadres. C'est dans le gros oeuvre que cette dominante ouvrière est la plus accusée, avec 23 % d'ouvriers non qualifiés et 54 % d'ouvriers qualifiés, dont les deux tiers environ sont des maçons. Le second oeuvre compte une proportion encore plus élevée d'ouvriers qualifiés (60 %) : ils sont peintres (10,3 %), plombiers-chauffagistes (8,5 %), électriciens (8,4 %), menuisiers (7,4 %) ... Les ouvriers non qualifiés y sont en revanche moins nombreux. Dans les travaux publics enfin, la proportion de professions intermédiaires et de cadres est plus

Encadré 2

MUTATIONS DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Abstraction faite des variations dues aux fluctuations conjoncturelles de l'économie, deux grands mouvements peuvent être isolés dans l'évolution du secteur de la construction. On observe tout d'abord une phase de croissance allant de l'après-guerre jusqu'au milieu des années soixante-dix. Elle est caractérisée par l'urbanisation et la croissance rapide du parc des logements en réponse à l'importance des besoins démographiques. Vient ensuite une phase descendante qui dure maintenant depuis plus de vingt ans. Elle est la résultante de plusieurs phénomènes : ralentissement de l'immigration et de l'exode rural, baisse de la natalité, modifications dans l'attribution de prêts. Le rythme extrêmement soutenu des mises en chantier est soudain disproportionné par rapport à la demande. Partant de 550 000 logements par an au début des années soixante-dix, le nombre de mises en chantier oscille aux alentours de 300 000 depuis quinze ans. Que ces logements soient plus vastes, de meilleure facture et qu'il s'agisse plus souvent de maisons individuelles sur les toutes dernières années ne compense pas cette tendance récessive. Le marasme frappe également l'immobilier de bureau, en crise depuis 1992. Les restrictions budgétaires et le rattrapage des retards les plus criants en infrastructures, notamment de transports, pèsent sur le lancement de nouveaux chantiers de travaux publics. Seul le marché de l'entretien-réhabilitation s'est sensiblement développé. Sa part du chiffre d'affaires du bâtiment n'était que de 35 % au début des années 70; elle s'élève à 50 % à la fin des années 80, et à 55 % environ en 1997 (1). Cela bénéficie essentiellement au second oeuvre, tandis que le gros oeuvre et les travaux publics subissent davantage les réductions d'effectifs.

Ces changements n'ont pas été sans conséquences pour l'outil de production qui, de son côté, a connu des restructurations massives. Largement artisanal au lendemain de la guerre, il a dû s'industrialiser afin d'atteindre les rythmes de production exigés pour sortir de la pénurie.

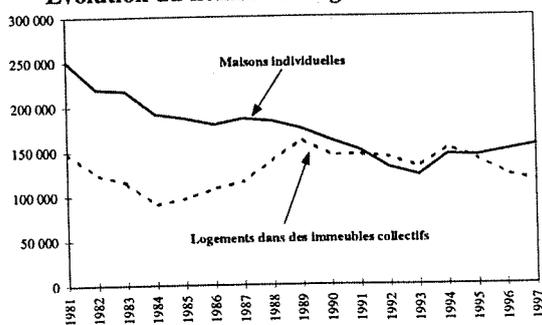
Compte prévisionnel de production des entreprises de construction Pourcentage du chiffre d'affaires total de l'année 1997 (578 milliards de francs)

BATIMENT	(en %)
Logement	43,6
Neuf Individuel	11,6
Collectif	7,3
Entretien	24,7
Bâtiment non résidentiel	32,3
Neuf Secteur public	4,5
Secteur privé	9,3
Entretien	18,5
Ouvrages de génie civil	0,9
TRAVAUX PUBLICS	
Maîtrise d'ouvrage publique	19,0
Maîtrise d'ouvrage privée	4,2

Source : Tableau de bord de la conjoncture de la construction, estimations du Ministère de l'équipement DAEI-CASP, avril 1998.

Afin d'illustrer les bouleversements internes survenus dans la construction, on peut s'intéresser à l'évolution du nombre de logements commencés, tout en gardant à l'esprit que cette activité ne représente que 20% du chiffre d'affaires total en 1997.

Évolution du nombre de logements commencés



Source : Ministère de l'équipement, DAEI - SES, Siclone.

(1) - Ce chiffre d'affaires correspond à l'ensemble des opérations du secteur du bâtiment, à l'exclusion de celles des travaux publics. Sont comptabilisés la construction de logements neufs (résidentiels et non résidentiels) et les travaux d'entretien-réhabilitation. Les activités artisanales y sont également incluses.

importante : 24 % au total (tableau 2).

Une forte montée des qualifications de 1982 à 1997 au sein des personnels ouvriers

Si la construction demeure un secteur fortement ouvrier (seulement 3 points de moins en 1997 qu'en 1982), c'est parce qu'elle a perdu en proportion moins de postes ouvriers que les autres secteurs d'activité. Ses ouvriers sont en outre plus qualifiés que ceux du reste de l'économie et donc moins vulnérables aux effets du ralentissement de l'activité. Les qualifications se sont par ailleurs élevées entre 1982 et 1997 de la même manière chez les ouvriers de la construction que chez ceux des autres secteurs d'activité (tableau 2).

Ainsi, entre 1982 et 1997, 154 000 postes d'ouvriers non qualifiés ont disparu, soit une diminution de 43 %. Ce mouvement général est renforcé par des facteurs spécifiques tels que la réduction de la taille des chantiers et le développement des travaux d'entretien. Les ouvriers non qualifiés, qui représentaient 25 % des effectifs salariés de la construction en 1982, n'en constituent plus que 17 % en 1997.

Cette évolution a conduit à l'émergence de profils d'ouvriers plus autonomes et plus qualifiés, reconnus par la politique conventionnelle de la branche. Les ouvriers qualifiés de la construction ont vu leurs effectifs augmenter de 1984 à 1991. Ils ont fortement diminué depuis lors, la résultante étant une baisse de 8,5 % en quinze ans. Ils sont toujours largement majoritaires dans la construction : 57 % de l'effectif en 1997 contre 52 % en 1982. Dans le second oeuvre (1), qui réalise l'essentiel des opérations

(1) - Dans le secteur du second oeuvre, l'analyse par catégorie socioprofessionnelle est biaisée du fait de la part importante des non-salariés (encadré 3).

Tableau 2
Effectifs salariés selon la catégorie socioprofessionnelle en mars 1997

	Effectifs salariés en mars de l'année (en milliers)		Répartition en pourcentage	
	1982	1997	1982	1997
OUVRIERS NON QUALIFIES				
Construction	356	203	25	18
dont :				
Gros oeuvre	143	75	29	23
Second oeuvre	154	94	23	15
Travaux publics	59	34	23	16
Secteur privé hors construction	2 240	1 435	19	11
OUVRIERS QUALIFIES	725	664	52	57
Construction				
dont :				
Gros oeuvre	252	172	52	54
Second oeuvre	351	372	53	60
Travaux publics	122	120	48	54
Secteur privé hors construction	2 947	2 903	25	23
EMPLOYES	96	78	7	7
Construction				
dont :				
Gros oeuvre	23	22	5	7
Second oeuvre	58	45	9	7
Travaux publics	15	12	6	6
Secteur privé hors construction	3 485	4 057	29	32
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES				
Construction	172	155	12	13
dont :				
Gros oeuvre	49	38	10	12
Second oeuvre	82	80	12	13
Travaux publics	42	38	16	17
Secteur privé hors construction	2 218	2 812	19	22
CADRES				
Construction	51	55	4	5
dont :				
Gros oeuvre	19	15	4	5
Second oeuvre	16	24	2	4
Travaux publics	16	16	6	7
Secteur privé hors construction	982	1 636	8	13

Source : INSEE, enquêtes Emploi de 1982 et 1997.

d'entretien et de réhabilitation de l'habitat et qui emploie la plus grande part des ouvriers qualifiés de la construction, les effectifs ont globalement augmenté de 5,9 % entre 1982 et 1997. Les plus fortes hausses ont été notées chez les couvreurs, les monteurs en agencement et isolation, les menuisiers ou encore les métalliers-serruriers; une baisse a été enregistrée chez les plombiers et chauffagistes.

Les travaux publics ont, quant à eux, connu une légère diminution de leurs effectifs d'ouvriers qualifiés (-2 % entre 1982 et 1997), la tendance actuelle étant à la hausse. Ces dernières progressions ont notamment concerné les conducteurs d'engins de chantier et conducteurs routiers, qui ont bénéficié de la con-

joncture favorable des travaux routiers. Quant au gros oeuvre, davantage affecté par la récession que les autres sous-secteurs, il a perdu près du tiers de ses ouvriers qualifiés, avec par exemple une baisse de 27,5 % de l'emploi de maçons qualifiés.

Une présence traditionnelle importante de la main-d'oeuvre étrangère

La main-d'oeuvre étrangère occupe une place importante dans la construction. En 1997, elle y représente 16 % des effectifs salariés contre 7 % pour l'ensemble du secteur privé. Elle se compose majoritairement de Portugais - un quart des salariés de cette nation-

lité travaillant en France sont employés dans la construction - et de Maghrébins. Il s'agit d'une tradition de ce secteur : la part des travailleurs étrangers oscille entre 15 et 20 % sur la période 1982-1997.

Dans le détail, la main-d'oeuvre étrangère représente moins de 10 % de l'effectif du second oeuvre, 16 % de celui des travaux publics, mais 28 % des salariés du gros oeuvre. Sur longue période, les travaux publics ont eu de moins en moins recours à la main-d'oeuvre

étrangère, dont la part est passée de 22 % à 16 % de l'effectif salarié entre 1982 et 1997.

De manière générale, le niveau de qualification des emplois occupés par des salariés étrangers est inférieur à celui des emplois occupés par des Français. Il existe toutefois des spécialisations professionnelles par nationalité. Les Portugais sont avant tout des maçons, et exercent cette profession principalement dans le gros oeuvre, qui compte 35 % de maçons étrangers.

Les Maghrébins, quant à eux, représentent une part importante des ouvriers non qualifiés des travaux publics et du gros oeuvre.

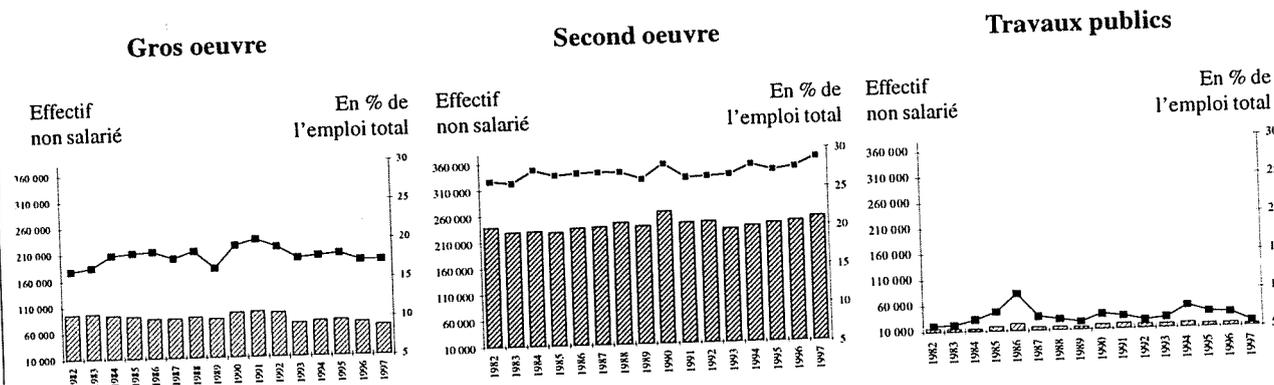
Des salariés peu diplômés

Les salariés de la construction demeurent moins diplômés que les autres salariés du privé en dépit de la hausse rapide du niveau général de formation. La progression de la part des diplômés du supérieur (7 % des salariés en 1997, deux fois

Encadré 3

L'IMPORTANCE DU NON-SALARIAT

L'enquête Emploi de mars 1997 évalue à 330 000 le nombre de travailleurs non salariés dans le secteur de la construction, soit 22,1% du volume total d'emplois. C'est dans le second oeuvre que se concentrent trois non-salariés sur quatre ; ils exercent des professions comme artisans de la peinture et finition du bâtiment (19% des non-salariés du second oeuvre), plombiers, couvreurs, chauffagistes (18%), menuisiers du bâtiment ou charpentiers en bois (15%). Les non-salariés sont moins nombreux dans le gros oeuvre (un non-salarié de la construction sur cinq) et sont à une très large majorité artisans maçons ou plâtriers. Ils sont en revanche quasiment absents dans les travaux publics.

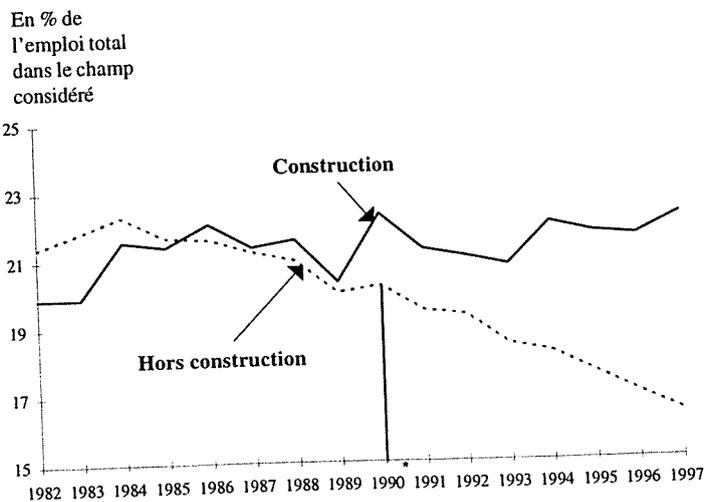


Source : INSEE, enquêtes Emploi de 1982 à 1997.

Au cours de la période 1982-1997, la part du non-salariat dans la construction a légèrement augmenté ; en revanche, la part des emplois non salariés diminue régulièrement pour le reste du secteur privé. C'est pourquoi la construction représente 11,4% du volume total de l'emploi non salarié en 1997 contre seulement 9,6% en 1982.

(*) - Une légère rupture est observée pour le secteur privé hors construction en janvier 1990. A cette date, les non-salariés s'y répartissaient à raison de 53% dans le tertiaire, 37% dans l'agriculture et 10% dans l'industrie. En mars 1997, la répartition est de 60% dans le tertiaire, 30% dans l'agriculture et toujours 10 % dans l'industrie.

Part du non-salariat



Source : INSEE, enquêtes Emploi de 1982 à 1997.

Tableau 3
Répartition des effectifs salariés par diplôme

	Année 1982					Année 1997				
	Total	Années de fin de formation initiale : 1977 à 1981	27-34 ans	35-49 ans	50 ans et plus	Total	Années de fin de formation initiale : 1977 à 1981	27-34 ans	35-49 ans	50 ans et plus
ENSEMBLE DES SALARIÉS										
<i>Construction</i>										
Supérieur	3,4	6,2	3,9	4,3	2,0	6,9	25,1	9,1	5,4	4,9
Baccalauréat	4,2	9,0	4,2	4,3	2,8	6,9	18,2	7,1	5,8	5,3
CAP, BEP	32,6	49,4	41,4	25,4	14,8	42,4	35,8	49,3	43,0	29,0
Aucun diplôme, Brevet	59,9	35,4	50,5	66,0	80,4	43,9	20,9	34,5	45,8	60,8
<i>Secteur privé hors construction</i>										
Supérieur	8,5	15,1	11,7	9,0	6,4	19,8	45,1	26,9	17,3	14,2
Baccalauréat	9,8	14,8	11,0	9,8	7,7	13,1	24,4	14,5	11,2	9,5
CAP, BEP	27,5	36,5	32,6	24,5	13,7	31,9	19,2	34,5	32,6	26,0
Aucun diplôme, Brevet	54,2	33,6	44,7	56,7	72,2	35,2	11,3	24,1	38,9	50,3
OUVRIERS SALARIÉS										
<i>Construction</i>										
Supérieur	0,2	0,3	0,4	0,2	0,0	1,1	9,1	1,1	0,7	0,2
Baccalauréat	1,2	4,4	1,1	0,9	0,2	3,3	16,2	3,4	2,4	0,3
CAP, BEP	32,1	54,7	40,6	21,5	13,5	44,4	47,0	53,6	43,1	27,6
Aucun diplôme, Brevet	66,5	40,6	57,9	77,4	86,3	51,2	27,7	41,9	53,8	71,9
<i>Secteur privé hors construction</i>										
Supérieur	0,5	1,4	0,7	0,4	0,3	1,8	11,2	2,0	0,9	0,8
Baccalauréat	2,0	4,3	2,7	1,6	0,9	5,8	29,7	6,3	3,0	1,6
CAP, BEP	29,2	48,4	37,0	23,5	11,7	41,9	38,3	52,5	39,6	27,2
Aucun diplôme, Brevet	68,3	45,9	59,6	74,5	87,1	50,5	20,8	39,2	56,5	70,4

Pour évaluer la structure de diplôme des «plus jeunes», on a considéré les individus qui ont terminé leurs études initiales dans les cinq années précédant la date de l'enquête. Les apprentis à la date de l'enquête ne sont pas pris en compte.

Source : INSEE, enquêtes Emploi de 1982 et 1997.

plus qu'en 1982) et le recul de celle des moins diplômés (2) (44 % en 1997 contre 60 % en 1982) a été relativement moins rapide que dans les autres secteurs. En revanche, l'augmentation de la part des diplômés de niveau V (3) y a été plus forte : 42% des salariés sont titulaires d'un tel diplôme contre 33 % en 1982. Cela s'explique par la proportion croissante de postes d'ouvriers qualifiés au détriment

des postes non qualifiés.

Par rapport aux ouvriers des autres secteurs, ceux de la construction sont plus souvent titulaires d'un diplôme de niveau V, mais moins souvent d'un diplôme de niveau supérieur au niveau V; cette observation concerne au premier chef les plus jeunes ouvriers (tableau 3).

Très peu d'emplois occupés par des femmes

De par la nature des emplois qu'elle offre, la construction est un secteur où les femmes sont très minoritaires. Fin 1996, on y dénombre seulement 101 000 femmes pour 1 029 000 hommes. Cette proportion de salariés féminins est restée relativement stable au cours des quinze dernières années, aux alentours de 9 %. Deux raisons expliquent cette faible présence. La pre-

mière est que, dans ce secteur, très peu de postes sont à dominante administrative, alors que ce sont les emplois où le taux de féminisation est le plus important (4). En second lieu, les ouvrières travaillent de préférence dans le tertiaire et dans certaines industries où le travail à la chaîne nécessite moins de capacités physiques que le travail ouvrier sur les chantiers de la construction. Seulement 1 % des ouvrières occupe un emploi dans la construction en mars 1997. Au total, les trois cinquièmes des femmes travaillant dans la construction se trouvent dans le second oeuvre.

Un secteur vieillissant

L'ensemble du secteur de la construction présente, en mars 1997, une répartition selon l'âge très proche de celle du secteur privé

(2) - Il s'agit des personnes sans diplôme ou titulaires uniquement du BEPC.

(3) - Le niveau V regroupe le Certificat d'Aptitude Professionnelle, le Brevet d'Etudes Professionnelles et les diplômes de niveau équivalent.

(4) - En mars 1997, dans l'ensemble du secteur privé, 56% des femmes actives sont en effet classées employées et 18% exercent des professions intermédiaires, soit autant que les ouvrières.

hors construction (graphique 3). 40,2 % des emplois salariés sont occupés par des moins de 35 ans, et 18,5 % par des personnes de 50 ans ou plus. Depuis 1982 cependant, la part des travailleurs âgés a augmenté de près de 3 points dans la construction, alors qu'elle diminuait de 2 points pour l'ensemble des autres secteurs; à l'opposé, la part des 15-26 ans a baissé plus rapidement. Ceci contribue donc à un vieillissement important de la main-d'oeuvre du secteur.

Dans le second oeuvre, les travailleurs sont beaucoup plus jeunes que dans les deux autres secteurs : en 1997, près de 45 % des salariés ont moins de 35 ans, contre moins de 35 % pour les travaux publics et le gros oeuvre. A l'opposé, on ne compte que 15 % de travailleurs de 50 ans ou plus dans le second oeuvre, contre plus de 20 % dans les deux autres secteurs. Le vieillissement a cependant été relativement plus rapide dans le second oeuvre depuis quinze ans, et l'âge moyen des salariés y a augmenté de 3,4 ans de 1982 à 1997. Pour les travaux publics (+1,6 an) et le gros oeuvre (+1,8 an), l'augmentation n'est que légèrement supérieure à celle concernant les autres salariés (+1,5 an). Au total, l'âge moyen des salariés de la construction a augmenté de près de 2 ans et demi en 15 ans.

Une des causes de ce vieillissement réside dans la composition du «personnel récemment embauché»

Graphique 3
Évolution de la répartition des effectifs par tranche d'âge

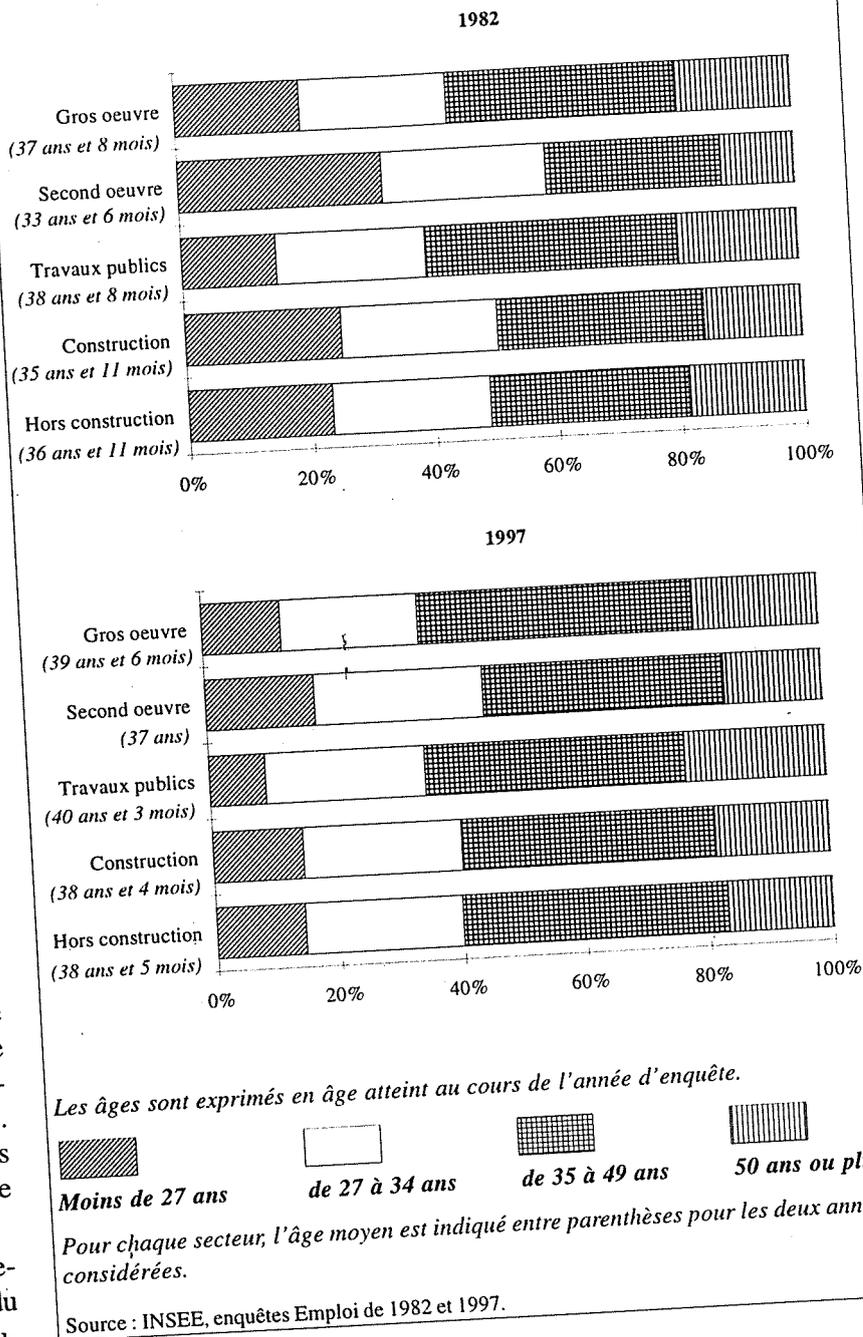


Tableau 4
Proportion d'«embauchés récents» et part des jeunes dans ces recrutements (en %)

	Proportion d'embauchés récents				Part des moins de 27 ans dans ces recrutements				Part des moins de 35 ans dans ces recrutements			
	1984	1991	1995	1997	1984	1991	1995	1997	1984	1991	1995	1997
	Construction	15,1	22,7	20,1	18,1	47,1	41,0	34,1	34,4	66,0	65,4	61,7
Gros oeuvre	19,5	23,1	23,2	20,8	35,1	32,1	27,7	27,0	54,9	58,0	52,1	46,8
Second oeuvre	17,0	24,4	20,5	18,8	55,6	47,3	40,0	41,6	74,7	70,9	69,1	68,2
Travaux publics	9,2	17,5	13,8	12,2	42,3	35,4	25,5	21,9	57,0	59,9	56,9	60,5
Secteur privé hors construction	14,6	19,3	16,9	16,9	53,7	44,5	42,5	41,3	74,4	70,8	69,0	68,8

Le personnel «récemment embauché» est constitué des personnes en emploi en mars de l'année considérée et qui étaient l'année précédente, soit dans une autre entreprise, soit sans emploi. La proportion d'«embauchés récents» est calculée comme le rapport de l'effectif «récemment embauché» à l'emploi salarié total du secteur en mars de l'année considérée.

Source : INSEE, enquêtes Emploi de 1984, 1991, 1995 et 1997.

ché» (5) dans le secteur de la construction (tableau 4). La proportion d'«embauchés récents» y est légèrement supérieure à ce qu'elle est dans le reste du secteur privé, particulièrement dans les phases con-

(5) - On appelle «personnel récemment embauché» l'ensemble des personnes en emploi en mars de l'année considérée et qui étaient l'année précédente soit dans une autre entreprise, soit sans emploi. La proportion «d'embauchés récents» est calculée comme le rapport de l'effectif «récemment embauché» à l'emploi salarié total du secteur en mars de l'année considérée.

Tableau 5
Proportion d'embauchés récents selon la taille de l'entreprise

En pourcentage

	Année 1995			Année 1997		
	0-9 sal.	10-49 sal.	50 sal. et plus	0-9 sal.	10-49 sal.	50 sal. et plus
Construction	28,7	16,7	10,9	25,5	13,5	9,9
Secteur privé hors construction	23,9	17,6	11,2	23,7	16,7	11,2

Le personnel «récemment embauché» est constitué des personnes en emploi en mars de l'année considérée et qui étaient l'année précédente, soit dans une autre entreprise, soit sans emploi. La proportion d'«embauchés récents» est calculée comme le rapport de l'effectif «récemment embauché» à l'emploi salarié total du secteur en mars de l'année considérée.

Source : INSEE, enquêtes Emploi de 1995 et 1997.

Encadré 4

L'INTÉRIM DANS LA CONSTRUCTION

L'activité du travail temporaire connaît pour l'ensemble de l'économie une forte expansion au cours de l'année 1997. Le volume de travail intérimaire s'élève à 360 000 équivalents-emplois temps plein, contre seulement 290 000 en 1996. Cette hausse est générale à l'ensemble des grands secteurs économiques mais elle est plus forte dans l'industrie. La part de la construction dans le volume de travail intérimaire total diminue de 19,4 % à 18,7 % sur la période 1996-1997. En termes de volume de travail, l'intérim représente 67 200 équivalents-emplois temps plein en 1997 contre 56 300 l'année précédente (tableau). Ces emplois sont occupés à 93 % par des hommes, dont la moitié sont âgés de moins de 35 ans alors que cette classe d'âge ne représente que 35 % des salariés du secteur. Globalement, le travail intérimaire couvre 5 % de l'emploi salarié total de la construction [3].

Du fait de son poids, le secteur du second oeuvre est le premier utilisateur : il concentre plus de la moitié des emplois intérimaires de la construction, soit 36 400 équivalents-emplois temps plein, ce qui représente 10 % du volume de travail temporaire de l'économie en 1997. Les travaux publics emploient un plus petit nombre d'intérimaires. Cependant, c'est dans ce secteur que le recours à l'intérim est le plus fort si l'on confronte ce volume de travail à l'effectif salarié. Le gros oeuvre recourt en revanche très peu à l'intérim.

Le travail temporaire est avant tout, et de plus en plus, un travail ouvrier (1). Le poids des qualifications ouvrières dans la construction fait que ce secteur emploie à lui seul un cinquième du volume de travail intérimaire ouvrier. Les autres catégories socioprofessionnelles sont très peu représentées : plus de 95 % des intérimaires de la construction sont des ouvriers en 1997. Leur volume de travail en équivalents-emplois temps plein est passé de 53 300 fin 96 à 64 000 fin 97, soit une hausse de 17 % en un an. Ils se répartissent entre les sous-secteurs à raison de 50 % dans le second oeuvre, un tiers dans les travaux publics et le reste dans le gros oeuvre.

Les professions intermédiaires sont employées majoritairement dans le second oeuvre, mais le volume global de travail correspondant est faible : 2 100 équivalents-emplois temps plein en 1997. Les employés et les cadres sont très peu recrutés sur contrat d'intérim dans la construction. Le volume global de travail de ces deux catégories ne s'élève qu'à 1 100 équivalents-emplois temps plein.

(1) - Les variables qualitatives ne sont pas toujours renseignées. Pour l'année 1997, on relève, pour la catégorie socioprofessionnelle, un taux de non-réponses de 53%.

	Effectifs salariés au 31 décembre (*)	Volume de travail temporaire en équivalents-emplois temps plein		Évolution annuelle (en %)
	1996	1996	1997	97/96
Industrie	3 799 016	156 044	194 932	24,9
Construction	1 130 491	56 294	67 209	19,4
dont :				
Gros oeuvre	296 383	9 554	10 974	14,9
Second oeuvre	608 880	30 713	36 358	18,4
Travaux publics	225 228	16 027	19 878	24,0
Tertiaire	883 515	77 580	95 401	23,0
Ensemble de l'économie	13 776 507	290 723	358 765	23,4

(*) Les effectifs salariés comprennent les personnes qui ont passé un contrat de travail avec les entreprises du secteur concerné. Les intérimaires ne figurent pas dans ces effectifs puisqu'ils sont salariés des agences de travail temporaire qui contractent avec les entreprises.

Source : MES-DARES, fichiers UNEDIC des déclarations mensuelles des agences d'intérim.

SOURCES UTILISÉES

Statistique annuelle UNEDIC

La statistique annuelle est une source administrative - par nature exhaustive - qui permet de mesurer l'évolution du nombre de salariés par sexe d'une année à l'autre, selon le lieu géographique et l'activité économique des établissements. Le champ est celui de l'ensemble des établissements employant au moins un salarié relevant du régime d'Assurance chômage au 31 décembre de l'année étudiée. Ne sont comptabilisés que les établissements du secteur privé industriel et commercial et une partie du secteur public à caractère industriel et commercial (EPIC). Les salariés des ambassades, les gens de maison et le secteur public administratif en totalité en sont exclus.

Chaque année, deux fichiers sont publiés : le fichier rectifié de l'année n-1 à la suite de corrections d'estimations et de rectifications provenant d'un changement de champ ou d'activité, ainsi qu'un fichier brut de l'année n. Ainsi, les résultats de l'année 1996 sont provisoires. Depuis le 1er janvier 1993, la statistique UNEDIC se réfère à la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF). Les résultats présentés concernant la période 1981-1992 sont issus d'une rétopolation.

Enquête Emploi de l'INSEE

Il s'agit d'une enquête réalisée chaque année au mois de mars sauf les années de recensement (1982, 1990) auprès d'un échantillon de 100 000 logements. Un des objectifs de cette enquête est de permettre l'évaluation du nombre de personnes en situation d'emploi, de chômage ou d'inactivité conformément aux définitions du Bureau International du Travail. De nombreux thèmes sont abordés comme l'activité professionnelle actuelle et antérieure de l'individu, la recherche ou non d'un emploi, la formation, l'origine géographique et sociale.

Comme la statistique de l'UNEDIC, l'enquête Emploi a adopté en 1993 la nomenclature NAF. Pour les enquêtes antérieures, la répartition des activités économiques était effectuée selon la nomenclature d'activités et de produits (NAP). Afin de rendre possible l'étude sur longue période, il a été nécessaire de faire un rapprochement entre ces deux nomenclatures. Le résultat est présenté dans l'encadré 2.

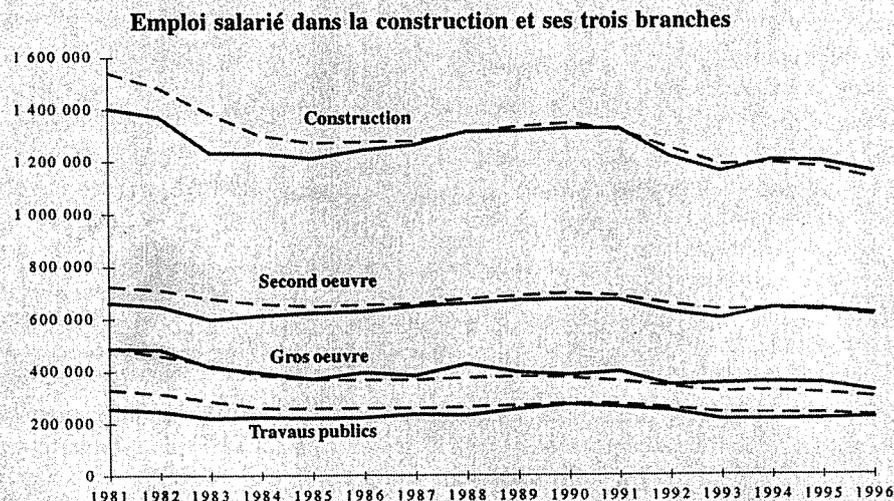
Statistique sur l'intérim

Chaque mois, les agences de travail temporaire envoient à l'UNEDIC un relevé de l'ensemble des missions réalisées au cours du mois. Un fichier exhaustif des missions déclarées par les agences de travail temporaire est transmis mensuellement à la DARES. Il comprend des données telles que l'identifiant et le secteur économique de l'établissement utilisateur, l'identifiant de l'intérimaire, la qualification demandée pour la mission et les dates de début et de fin de mission. La DARES dénombre les contrats conclus dans le mois et les contrats en cours d'exécution au dernier jour ouvré. Elle procède ensuite au calcul de la durée des missions et du volume de travail en équivalents-emplois à temps plein. Le volume de travail est réparti selon l'activité économique de l'établissement utilisateur et la qualification requise.

Annuellement, l'étude est centrée sur les intérimaires eux-mêmes : nombre de missions effectuées par un individu, qualification ou encore nationalité des intérimaires, etc. Le dispositif existe sous sa forme actuelle depuis le 1er janvier 1995. Seules les données relatives aux années 1996 et 1997 sont présentées ici car elles ne sont pas strictement comparables aux données produites auparavant.

Comparaison de sources

Deux explications peuvent être avancées en ce qui concerne les écarts constatés entre les sources utilisées, INSEE et UNEDIC. D'une part, le champ des salariés du secteur privé est légèrement différent d'une source à l'autre. D'autre part, on observe les écarts les plus importants pour les années les plus anciennes pour lesquelles deux difficultés statistiques se conjuguent : les rétopolations en NAF de l'UNEDIC, incertaines à un niveau de détail très fin et le passage NAP-NAF utilisé pour les enquêtes Emploi antérieures à 1993.



Les résultats issus de l'enquête Emploi sont représentés en traits pleins, ceux relatifs à la statistique annuelle de l'UNEDIC sont en pointillé. A la date t figurent les données du 31/12/t pour l'UNEDIC et de mars t+1 pour l'enquête Emploi.

joncturelles favorables. Cela est dû aux entreprises de moins de 10 salariés, très nombreuses dans ce secteur, qui recrutent davantage que les entreprises de taille supérieure (tableau 5)[1] (6). Cependant, la part des jeunes dans le personnel «récemment embauché» est relativement faible. Ces quinze dernières années, la structure de ces recrutements est en effet défavorable aux jeunes. En 1997, 34 % des salariés recrutés ont moins de 27 ans et 59% moins de 35 ans, contre respectivement 41 % et 69 % pour le reste du secteur privé. Ceci est d'autant plus paradoxal que les jeunes susceptibles d'être recrutés dans ce secteur terminent leurs études plus tôt. En fait, le secteur de la construction fait moins appel que les autres secteurs aux jeunes sortant de formation initiale. Ces derniers représentent de l'ordre de 7 % des recrutements dans la première moitié des années

(6) - Depuis 1994, les taux d'entrée, dans les établissements de 10 salariés ou plus sont en effet plus élevés dans le tertiaire et l'industrie que dans la construction (source : EMMO/DMMO). Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie.

(7) - Les emplois à durée déterminée regroupent les CDD, les contrats d'intérim et d'apprentissage, ainsi que les stages et contrats aidés.

90, contre 12 % pour l'industrie, et un peu plus de 10 % dans le tertiaire [2].

Un recrutement qui fait de plus en plus appel aux formes particulières d'emploi

Comme dans d'autres secteurs d'activité, les fluctuations conjoncturelles des vingt dernières années ont conduit à une diversification des formes d'emploi dans la construction, au détriment du contrat classique à durée indéterminée. Jusqu'en 1986, les emplois à durée déterminée (7) ne dépassent jamais 7 % de l'emploi salarié. La reprise économique de la fin des années quatre-vingt s'accompagne d'un recours intensif à ces formes d'emplois (encadré 4). La part de l'emploi à durée déterminée se situe aux alentours de 10 % jusqu'à la récession de 1993. Depuis lors, elle n'a cessé d'augmenter et s'élève à 13 % en 1997, contre 11,4 % pour l'ensemble du secteur privé. Le recours aux dispositifs de la politique de l'emploi (apprentissage, stages et contrats aidés) est, quant à lui, resté quasiment stable au cours des quinze dernières années.

Les trois sous-secteurs ont tous intensifié leur recours à ces nouvelles formes d'emploi, mais de ma-

nière inégale. C'est dans le gros oeuvre que le recours aux emplois à durée déterminée est le plus accentué sur longue période. Il affecte également le second oeuvre, où l'apprentissage en particulier est très développé. Ces types d'emploi sont moins fréquents dans les travaux publics, surtout les CDD dont la place se trouve réduite par la concurrence des missions d'intérim.

Dans un secteur où les femmes trouvent peu d'opportunités d'emploi, le temps partiel ne concerne que 3,8 % des effectifs salariés en 1997. C'est peu en regard des 16,4% observés pour l'ensemble du secteur privé; c'est aussi un chiffre assez réduit si on le compare aux 5,9 % de l'industrie. De plus, cette proportion est restée globalement stable au cours des quinze dernières années. Le temps partiel est presque inexistant dans les travaux publics, mais se rencontre un peu plus souvent dans les deux secteurs du bâtiment. 4,6 % des effectifs du second oeuvre travaillent en effet à temps partiel.

Colette JOURDAIN,
Agnès LERENARD,
Claude MINNI,
Alice TANAY
(DARES).

Bibliographie

[1] P-A. Audirac, N. Barthélemy, O. Vazeille : «Les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus au premier semestre 1997», *Premières Informations*, 98.03-N°10.1, DARES, mars 1998.

[2] Bilan Formation-Emploi, Résultats 1996, *Synthèses* n°17, 1998.

[3] P-A. Audirac, C. Jourdain : «L'évolution du travail temporaire de 1996 à 1997», *Premières Synthèses*, 98.05-N°22.1, DARES, mai 1998.

[4] *Annexe 4 du rapport final du groupe permanent d'analyse des impacts sur l'emploi*, «La situation de l'emploi dans les domaines de compétence du Ministère [de l'Équipement]», sous la présidence d'Emile QUINET.

[5] *Bilan économique et social de la France*, Document préparatoire à la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, DARES/DP/INSEE, La Documentation française, octobre 1997.



Ministère de l'emploi
et de la solidarité

Direction de l'Animation de la Recherche,
des Études et des Statistiques

DARES

Les Dossiers de la DARES

numéro 8

Janvier 1998

L

LES SALARIÉS ÉTRANGERS AU 31 DÉCEMBRE 1995

95 F

Les résultats présentés dans ce dossier proviennent d'une enquête réalisée en décembre 1995 auprès de 60 300 établissements de 11 salariés et plus.

La population étrangère salariée étudiée couvre environ 60 % des effectifs salariés étrangers (1 190 000 personnes selon le recensement de 1990).

Fin 1995, 6,6 % des salariés étaient des étrangers (au lieu de 7,7 % en 1991). La baisse du nombre de salariés étrangers s'observe dans toutes les activités économiques et dans les grands établissements comme dans les petits. La politique de l'immigration, la situation de l'emploi et le vieillissement des salariés concourent à cette baisse.

Les Européens sont de loin les plus nombreux (45,1 % de la population étrangère) et leur part augmente. Viennent ensuite les Maghrébins dont la part diminue.

Les salariés étrangers sont de plus en plus employés dans le tertiaire. Ils sont plus qualifiés qu'en 1991, mais plus des deux tiers restent des ouvriers. La part des femmes continue de progresser.

Abonnements et diffusion :

La Documentation Française

124, rue Henri Barbusse - 93308 Aubervilliers

Téléphone : 01 40 15 70 00 - Télécopie : 01 40 15 68 00

PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES sont éditées par le Ministère de l'emploi et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 20 bis rue d'Estrées 75700 Paris 07 SP. Tél. : 01.44.38.22.60. Télécopie 01.44.38.24.43. Directeur de la publication : Claude Seibel.

Secrétariat de rédaction : Catherine Demaison et Evelyn Ferreira. Maquettistes : Daniel Lepasant et Guy Barbut. Conception graphique : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Impression : Ecoprint, Pontcarré et JCDM-BUDY, Paris. Reprographie : DARES. Abonnements : la documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - PREMIERES INFORMATIONS et PREMIERES SYNTHESSES : 1 an (52 n°) : 665 F - Europe : 700 F - Autres pays : 715 F. Publicité : Ministère de l'emploi et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.